

**COMMISSION DE LA RECHERCHE  
du conseil académique**

*Formation plénière*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021**

**Étaient présents ou représentés :** M. Thierry BONNEAU, M. Claude BRENNER, Mme Camille BROYELLE, Mme Véronique CHANUT, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX, Mme Françoise FAVENNEC, M. Olivier de FROUVILLE, Mme Agathe LEPAGE, M. Sébastien LOTZ, Mme Cécile MÉADEL, M. Franck ROUMY, Mme Sylvie STRUDEL, professeurs.

M. Victor DESCHAMPS, Mme Natacha GALLY, Mme Agnès GRANCHET, Mme Marianne GUILLE, Mme Virginie PEZ, Mme Yvonne-Marie ROGEZ, M. Ali SKALLI, M. Emmanuel TAWIL, Mme Dominique THIRION, maîtres de conférences.

Mme Gaëlle GLOPPE, Mme Noriko ISHIMOTO, M. Thierry NGUYEN, personnels BIATSS.

M. Marc CANAPLE, Mme Pascale LAGESSE, personnalités extérieures.

M. Clément DUCHEMIN, Mme Mathilde GHEERAERT, Mme Marine MALET, M. Grégoire LEMARCHAND-GHICA, Mme Alice MANCHON, étudiants.

**Étaient excusées :**

Mme Lydie DAUXERRE, Mme Marie-Laure MOREAU, maîtres de conférences.

**Assistait de droit :**

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services.

---

**Sommaire**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021 .....	2
2. Avis sur la création du diplôme d'université d'EULysses Droit européen et droits nationaux (annexe) .....	2
3. Avis sur la désignation du directeur de l'École doctorale EGIC (Économie, Gestion, Information et Communication) (ED 455).....	4

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021.**

La commission approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2021.

## **2. Avis sur la création du diplôme d'université d'EULysses Droit européen et droits nationaux (annexe).**

M. le Président invite Mme GJIDARA-DECAIX à présenter le diplôme d'université EULysses Droit européen et droits nationaux.

Mme GJIDARA-DECAIX signale que la création de ce diplôme participe de la mise en œuvre du partenariat stratégique EULysses unissant les cinq universités partenaires du réseau de l'ELS (*European Law School – École de droit européenne*), à l'origine du Master Juriste européen, c'est-à-dire l'Université Paris II, l'Université d'Amsterdam, l'Université King's College de Londres, l'Université La Sapienza de Rome et l'Université de Berlin-Humboldt. Développé au sein de l'Institut de droit comparé de l'Université, ce projet s'inscrit dans le cadre des activités du réseau de l'ELS et vise à les étendre jusqu'au doctorat et au-delà, en structurant la coopération tant sur le plan de la formation que de la recherche.

Parmi les dispositifs prévus, le premier consiste en l'organisation de cours conjoints et dispensés par une équipe transnationale – les enseignants exerçant dans les établissements partenaires – sur des thématiques précises touchant à des questions européennes, moins classiques que celles qui s'observent dans un cursus académique traditionnel. L'objectif est également que les enseignements, déclinés en plusieurs séminaires, se tiennent dans l'ensemble des universités de l'ELS la même année. Ainsi, à l'Université Paris II, ils prennent la forme d'un diplôme d'université, permettant de délivrer des crédits ECTS, condition d'éligibilité du projet par la Commission européenne.

Ouvert essentiellement aux doctorants et proposant un enseignement atypique autour de deux thèmes – la gouvernance européenne d'une part, l'identité européenne dans la solidarité d'autre part – le diplôme d'université Droit européen et droits nationaux vise à développer la coopération sur le plan de la recherche et à inciter les étudiants tant à s'intéresser à des questions européennes qu'à tisser des liens avec des professeurs étrangers, dont les méthodes sont toutes différentes. Les cours seront dispensés en anglais et en français et donneront lieu à un « *système d'enseignement supérieur inclusif* », expérience entièrement nouvelle pour l'Université. Enfin, les doctorants pourront participer activement aux synergies de recherche en rédigeant un article sur un des sujets au choix qui se rattachent aux thèmes des cours qu'ils présenteront devant un jury, composé des intervenants du diplôme.

Mme GJIDARA-DECAIX ajoute qu'outre ce diplôme, le projet inclut le déploiement d'une plateforme numérique commune, sur laquelle seront déposés les matériaux pédagogiques et scientifiques de l'ensemble des séminaires dispensés dans les cinq universités. À terme, cette plateforme devrait devenir un centre numérique d'information sur les activités de recherche des universités de l'ESL et, au-delà, de toutes les universités partenaires, dans le but de créer un dialogue à tous les niveaux sur le plan de la formation et sur le plan de la recherche.

M. LEMARCHAND-GHICA demande si les séminaires se dérouleront à l'Université Paris II.

Mme GJIDARA-DECAIX répond que les séminaires se tiendront essentiellement à l’Institut de droit comparé, qui sera le lieu d’accueil des professeurs et des doctorants participant au projet. Ces séminaires seront également accessibles en ligne, sachant toutefois que l’objectif reste de favoriser le présentiel afin de permettre les rencontres, qui sont les meilleurs vecteurs d’une saine émulation. L’idée est de programmer deux rendez-vous mensuels (probablement le jeudi de 12h à 14h), pour entretenir tant un rythme de travail régulier qu’un climat propice aux échanges.

M. LEMARCHAND-GHICA s’interroge sur d’éventuelles mobilités internationales dans le cadre de ce projet.

Mme GJIDARA-DECAIX indique que le diplôme d’université n’inclut aucune mobilité. En revanche, au final, il est prévu que les doctorants de l’Université Paris II puissent participer aux séminaires organisés dans les établissements partenaires de l’ESL : l’Université de Berlin-Humboldt, l’Université King’s College de Londres, l’Université d’Amsterdam et l’Université La Sapienza de Rome.

M. LOTZ s’enquiert du niveau du diplôme, des conditions d’inscription et du montant des droits d’inscription afférents.

Mme GJIDARA-DECAIX explique que c’est un diplôme de niveau doctoral, ouvert en priorité aux étudiants inscrits en thèse. Le cursus demeure optionnel et entièrement gratuit puisque tous les frais – ceux du volet enseignement comme ceux du volet plateforme numérique – sont couverts par les subventions européennes.

M. LOTZ comprend que le diplôme d’université EULysses Droit européen et droits nationaux ne remplace pas les cours déjà dispensés au niveau doctoral mais qu’il vient s’ajouter à l’offre déjà existante.

Mme GJIDARA-DECAIX le confirme. Elle précise que la communication autour du projet n’est pas encore entièrement achevée car il a d’abord fallu en informer les directeurs des écoles doctorales et obtenir l’approbation des conseils centraux. Elle espère, sous réserve de leur vote favorable, que le courriel préparé à l’attention des doctorants pour leur faire connaître le diplôme sera envoyé avant l’été.

---

M. BONNEAU, Vice-Président du conseil académique en charge de la recherche, souligne qu’une présentation du projet a été faite dans *La Lettre de la Recherche* envoyée récemment.

Mme GRANCHET constate que la capacité d’accueil du diplôme est limitée à 25 places. Elle souhaite savoir s’il a été envisagé que les candidats soient beaucoup plus nombreux.

Mme GJIDARA-DECAIX déclare que, le cas échéant, une solution sera recherchée au moment de la sélection des dossiers. Il est toujours difficile en effet, s’agissant d’un nouveau diplôme, d’anticiper le nombre de postulants. Mais celui-ci devra rester limité dès lors que le but est de favoriser les échanges.

M. le Président remercie chaleureusement Mme GJIDARA-DECAIX pour son travail et son investissement dans cet important programme mené par l’Institut de droit comparé, qui a permis de décrocher un financement intitulé « *De nouvelles frontières pour l’enseignement et la formation juridiques* ». Il l’assure du total soutien de l’Université.

M. BONNEAU estime ce projet d'autant plus important que l'Université ambitionne de développer une politique internationale dont la recherche interne et la recherche en partenariat avec des établissements étrangers, européens ou non européens, constituent des points essentiels.

Mme GJIDARA-DECAIX ajoute que l'Institut de droit comparé entretient actuellement des relations avec les professeurs du Centre de droit européen, qui participeront activement aux séminaires. Au-delà, elle évoque un possible partenariat entre l'Institut de droit comparé et le Centre de droit européen, tous deux domiciliés rue Saint-Guillaume, ce qui laisse présager une collaboration naturelle tant sur le plan intellectuel que sur le plan géographique.

La commission donne, à l'unanimité, un avis favorable à la création du diplôme d'université d'EULysses Droit européen et droits nationaux telle qu'elle figure en annexe.

### **3. Avis sur la désignation du directeur de l'ED EGIC (Économie, Gestion, Information et Communication) (ED 455).**

M. BONNEAU précise que le conseil de l'École doctorale EGIC (Économie, Gestion, Information et Communication) (ED 455) propose à l'unanimité que Mme GOLLETY, professeur en sciences de gestion, prenne la direction de l'École doctorale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Elle succéderait ainsi, pour un mandat de cinq ans, à M. LAMBERT, professeur en sciences de l'information et de la communication, actuel directeur, et à M. LOTZ, professeur en sciences économiques, son prédécesseur.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la désignation de Mme le professeur GOLLETY en qualité de directrice l'École doctorale EGIC (Économie, Gestion, Information et Communication) (ED 455) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour un mandat de cinq ans.

Avant la clôture de la séance, M. de FROUVILLE invite M. le Président à envisager l'inscription de trois points à l'ordre du jour des prochaines réunions de la commission de la recherche :

- les ressources en ligne, dont il est apparu à l'occasion de la crise sanitaire, qu'elles étaient incomplètes et ne permettaient pas aux enseignants de l'Université Paris II de poursuivre correctement leurs activités, au contraire de leurs collègues de l'Université Paris 1 ;
- la création d'un statut de chercheur invité, à l'instar de celui de professeur invité, car si les professeurs bénéficient de facilités et de toute l'assistance nécessaire à leur séjour en France, tel n'est pas le cas pour les chercheurs simplement invités en résidence par un laboratoire ; ces derniers rencontrent tellement de difficultés administratives, face auxquelles l'Université n'est d'aucune aide, qu'ils finissent malheureusement par renoncer, ce qui est préjudiciable aux échanges scientifiques internationaux et à l'image de l'établissement ;
- le projet d'EPEEx (Établissement Public Expérimental) et ses conséquences sur les activités de recherche et le développement des formations de l'Université.

M. le Président indique que l'EPEEx fera l'objet d'une discussion devant la commission de la recherche dans sa séance du 21 septembre 2021. Il précise d'ores et déjà que l'impact de

l'établissement public expérimental ne sera pas significatif au plan structurel – les centres de recherche de l'Université conservant leur autonomie – mais très profitable en termes de potentialités et d'opportunités.

Concernant le statut de chercheur invité, un travail sur le sujet est actuellement mené par M. BONNEAU. Dans une perspective parallèle, une réflexion plus générale est en cours en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enseignants invités pour qu'ils puissent accéder à tous les outils, en particulier à l'intégralité des fonctionnalités de l'ENT (environnement numérique de travail) de l'Université, nécessaires à la poursuite de leurs travaux.

Enfin, M. le Président n'ignore pas le problème des ressources en ligne. Il confie avoir déjà échangé à deux reprises sur cette question avec la conservatrice générale de la bibliothèque Cujas. Il lui a fait part, à ces occasions, des observations et demandes formulées aussi bien par les enseignants que par les représentants des doctorants. Celle-ci s'est dite prête à rencontrer ces derniers, sachant néanmoins qu'elle quittera ses fonctions le 15 septembre 2021 pour rejoindre l'Inspection générale des bibliothèques, ce qui donnera lieu à un intérim d'au moins 6 mois. M. le Président garde malgré tout bon espoir de trouver une issue favorable pour la prochaine année universitaire.

En l'absence d'observations complémentaires, la séance est levée.



Le Président  
Stéphane BRACONNIER